



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

**COMMISSION NATIONALE D’EVALUATION
DES DISPOSITIFS MEDICAUX ET DES TECHNOLOGIES DE SANTE**

AVIS DE LA CNEDiMTS
24 mars 2015

Radiation de la liste des produits et prestations :

La Société TEKNIMED S.A.S informe la Commission qu'elle ne commercialise plus les références de substituts osseux CEMENTEK détaillées dans le tableau ci-dessous et demande par conséquent leur radiation de la liste des produits et prestations remboursables. Ces références sont inscrites sous nom de marque.

La Commission émet un avis favorable à la radiation de la liste des produits et prestations mentionnés à l'article L 165-1 du code de la sécurité sociale.

Intitulé	Références à radier
Ciment injectable phosphocalcique CEMENTEK dose 20 g correspondant à 8 cm ²	T815020 (inscrite sous le code LPP 3158530)
Ciment injectable phosphocalcique CEMENTEK dose 40 g correspondant à 16 cm ²	T815040 (inscrite sous le code LPP 3199456)

Avis 1 définitif